

**Sujet :** Re: Permis de Construire n° PC 045-220-22-00002 - SAS NANCRA Y ÉNERGIE SOLAIRE à Nancray-sur-Rimarde  
**De :** CLERMONTTEL Alexis - DDT 45/SEEF <alexis.clermontel@loiret.gouv.fr>  
**Date :** 01/12/2022 à 15:02  
**Pour :** LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>  
**Copie à :** PLANCHE Virginie - DDT 45/SEEF <virginie.planche@loiret.gouv.fr>

Bonjour, cela est passé chez nous en juin 2022. Pas de dossier loi sur l'eau, les conclusions étant les suivantes :

Pour le volet EP :

- étant donné que les panneaux sont disjoints et permettent de répartir de manière homogène les écoulements et l'infiltration;
- étant donné que le débit de ruissellement obtenu à l'état final augmente également de 4,2 %.

L'incidence peut être qualifiée de négligeable à l'échelle du bassin versant. Je pense que ce projet n'est pas concernée par la rubrique 2150. Il faut toutefois être très vigilant sur l'entretien des panneaux et de la parcelle vis-à-vis du zonage en PPR du captage de Nancray sur Rimarde. La réglementation de l'arrêté de DUP doit donc être respecté mais cela est pris en compte dans le PAC.

Pour le volet ZH, la prélocalisation a été étudiée, la cartographie des habitats puis les sondages pédo. Au final la parcelle est une zone humide selon le critère pédo mais ils estiment que seul les pieu détruiront la ZH sur 373 m<sup>2</sup> cumulés donc pas de rubrique 3310. Les mesures ERC et la justification des surfaces sont acceptables.

Bonne journée.

**Alexis CLERMONTTEL**

Adjoint au chef de pôle Gestion et Protection des Milieux Aquatiques - Chargé de mission eaux pluviales  
Service Eau Environnement Forêt  
Direction Départementale des Territoires du Loiret

131, Faubourg Bannier 45042 ORLÉANS  
Tel : 02 38 52 47 44  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Le 01/12/2022 à 14:53, LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU a écrit :

----- Message transféré -----

**Sujet :** Permis de Construire n° PC 045-220-22-00002 - SAS NANCRA Y ÉNERGIE SOLAIRE à Nancray-sur-Rimarde

**Date :** Thu, 10 Nov 2022 13:02:48 +0100

**De :**LEMAIRE Guillaume - DDT 45/SUADT/DUAT/PU

[<guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr>](mailto:guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr)

**Organisation :**DDT 45/SUADT/DUAT/PU

**Pour :**CARRIERE Thomas - DDT 45/SEEF [<thomas.carriere@loiret.gouv.fr>](mailto:thomas.carriere@loiret.gouv.fr)

**Copie à :**COULON Pascale - DDT 45/SUADT/DUAT/PU

[<pascale.coulon@loiret.gouv.fr>](mailto:pascale.coulon@loiret.gouv.fr)

Bonjour Thomas,

J'instruis actuellement la demande de permis de construire visée en objet. Il s'agit d'une centrale solaire.

L'ensemble des pièces actuelles du dossier se trouve sur le DDT Commun :

\\10.45.8.32\ddt-commun\SUADT\Centrales photovoltaïques\Nancray  
\2022-10-24\_13 41 12

L'étude d'impact indique qu'un porter à connaissance a été déposé auprès de la police de l'eau et que le projet ne fera pas l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau.

D'après le Plan des Servitudes d'Utilité Publique annexé à la Carte Communale de Nancray-sur-Rimarde, le terrain est concerné par un périmètre rapproché de captage d'eau potable.

Est-ce que tu me confirmes que :

- \*) le SEEF a bien été sollicité en amont par le porteur de projet
- \*) le dossier n'est pas soumis à la Loi sur l'Eau

--

Dans l'attente de te lire et en te remerciant.

Bonne fin de journée.

**Guillaume LEMAIRE**

Responsable ADS et Fiscalité

Service Urbanisme et Aménagement Durable des Territoires (SUADT)  
Site de Montargis / Cellule Urbanisme et Fiscalité  
25, rue Jean JAURÈS, 45200 Montargis  
Tél. Montargis : 02 38 28 30 65  
Tél. Orléans : 02 38 52 48 07

Mel : [guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr](mailto:guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr)  
[www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)